« MODÈLE ÉTABLI PAR LA CHAMBRE SYNDICALE NATIONALE DES CARROSSIERS CONSTRUCTEURS ET AVEC L'ACCORD DE LA DIRECTION DE LA SÉCURITÉ ET DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE »

ANNEXE VIII

CERTIFICAT DE MONTAGE D'UNE CARROSSERIE

destiné à être joint au dossier de réception à titre isolé du véhicule.

(à fournir en 3 exemplaires)

Je, soussigné ETABLISSEMENTS NARDEAU S.A.

demeurant à : AMBRONAY - 01500 AMBERIEU EN BUGEY - Tél. : 74.38.09.27.

déclare avoir monté sur le véhicule désigné ci-après et appartenant à : (nom et adresse) : Siège social

la carrosserie suivante : NON SPEC

Le véhicule doit être présenté à une réception à titre isolé du service des Mines avant immatriculation compte tenu que :

(1) ~~le châssis a subi les transformations suivantes par rapport au type décrit dans la notice du constructeur. Ci-joint l'accord écrit du service technique du constructeur.~~

(1) ~~le porte à faux arrière du véhicule carrossé toutes saillies comprises ne satisfait pas à la limite minimale-maximale (1) fixée par le constructeur. Ci-joint l'accord écrit du service technique du constructeur.~~

(1) ~~les poids en charge sur les essieux (ou le pivot) ne respectent pas les charges au sol minima-maxima (1) prévues par le constructeur. Le nouveau poids total autorisé en charge sera déterminé par le service des mines.~~

(1) ~~la largeur du véhicule excède celle fixée par le constructeur. Ci-joint l'accord écrit du service technique du constructeur.~~

VEHICULE NEUF NON CONFORME A UN TYPE RECU

CARACTERISTIQUES DU VEHICULE

Marque : ADOC

Type : ORIGINAL

N° d'identification : 0000RIGIN0122870 1

Nombre de places assises : ..... (y compris le conducteur)

Empattement : F ou F' = 3,95 m

DIMENSIONS DU VEHICULE CARROSSE (hors tout)

Longueur L = 5,55 m

Largeur ℓ = 2,50 m

Surface L × ℓ = 13,88 m²

CARACTERISTIQUES DE LA CARROSSERIE

Longueur utile du chargement : T = 3,20 m

Porte à faux arrière du véhicule : X = 1,60 m

Longueur des ferrures et charnières : c = 0,10 m

Porte à faux arrière utile : $X_u = \frac{T}{2} - Y$ = 1,60 m

Distance du Centre de Gravité du chargement à l'axe de l'essieu arrière, ou à l'axe du tandem ou à l'axe de l'essieu central pour un véhicule à 3 essieux équidistants.

Y = 0,18 m

Distance du centre de gravité du chargement à l'axe de l'essieu avant ou du pivot (F ou F') — Y = 3,77 m

— Poids total autorisé en charge : PTAC = 6400 kg

— Poids à vide du véhicule carrossé = 2380 kg

PV = PC + M + Ca = ... kg

PC : poids du châssis cabine en ordre de marche comprenant : réservoirs pleins, outillage de bord sans conducteur ni passagers, sans porte-roues ni roues de secours, avec accumulateurs.

M : Poids du ou des porte-roues de secours garnis.

Ca : poids de la carrosserie vide et de ses équipements.

— Poids à vide sous l' (ou les) essieu(x) avant du véhicule carrossé (4) (ou sous pivot semi-remorque)
PV. AV = 220 kg

— Poids à vide sous l' (ou les) essieu(x) arrière du véhicule carrossé (4) PV.AR = 2160 kg

— Poids du conducteur et des passagers :
p : 75 kg × nombre de passagers (conducteur compris)
p = ... kg

— Poids du conducteur et des passagers sur l'(ou les) essieu(x) avant (3)
p. AV = p (cas de cabine avancée) (1) = ... kg
p. AV = $\frac{2\,p}{3}$ (cas de cabine normale) (1) = ... kg

— Poids du conducteur et des passagers sur l'(ou les) essieu(x) arrière (3)
p. AR = 0 kg (cas de cabine avancée) (1) = ... kg
p. AR = $\frac{p}{3}$ (cas de cabine normale) (1) = ... kg

— Chargement : Ch = 4020 kg
(Ch = PTAC — PV — p).

(1) Barrer la mention inutile.

(2) Voir notice descriptive.

(3) Dans le cas de cabine "hors série", p. AV et p. AR seront calculés en fonction de la position du conducteur et des passagers par rapport